

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNAS

INFOS

n° 63


juin 2018



 Redite manifeste !

 Assemblée
générale le 25 juin 2018

 Carte postale de Moscou
et Saint-Petersbourg

 Fiche pratique n° 9 :
Quelles prises en charge pour
vos enfants non à charge fiscale ?

 Journées d'étude d'été
du 16 au 19 juillet 2018



25 juin 2018 C'est la date de l'Assemblée générale du FNAS

Elle se tiendra à la Maison des Métallos à Paris.

Les membres élus de l'AG, représentants des salariés des entreprises de moins de dix et représentants des salariés intermittents, seront convoqués par courrier.

Les élus de CEC vont, eux, devoir désigner au sein de leur CEC celui ou celle qui va les représenter à cette Assemblée. Ils vont recevoir le formulaire de désignation de leur représentant et le formulaire de pouvoir à nous retourner au plus tôt afin de pouvoir ensuite être convoqués en bonne et due forme.

ATTENTION, SEULS LES ÉLUS SOUS MANDAT dont nous avons reçu une copie conforme du PV d'élection (CERFA) pourront participer. Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse ag2018@fnas.net.

Festival d'Avignon, la Maison Pro

Rendez-vous incontournable des professionnels du spectacle vivant pendant le Festival d'Avignon, la Maison Pro est un espace d'information, de réflexion et d'accompagnement.

La Maison Pro, avec le soutien du Festival d'Avignon et de l'ISTS, organise la Semaine Professionnelle du 9 au 15 juillet au Cloître Saint-Louis, en partenariat avec *La Scène*.

À l'initiative de 25 organisations professionnelles et institutions, la Maison Professionnelle du spectacle vivant (MPSV), existe grâce au soutien du Festival d'Avignon et de l'ISTS.*

*Le FNAS est une de ces organisations et à ce titre, nous vous accueillerons au Cloître Saint-Louis à Avignon du 9 au 15 juillet de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30 pendant toute la semaine professionnelle.

Nous pourrons y répondre à toutes vos questions.

VENEZ NOUS VOIR NOMBREUX.

Solutions des mots croisés de la page 18

Horizontalement : 1-Basiliccate. 2-Apéritives. 3-Live. Émus. 4-Ace. Bye. Fa. 5-Nurse. NL. 6-Clémentine. 7-OTS (STO). Saisir. 8-le. Geste. 9-Rudolera. 10-Erato. Sirt (Tris).
Verticalement : A-Balangotres. B-Apiculteur. C-Sévères. Da. D-Ire. SM. Pot. E-Li. Bées. Io. F-léy (Yéll). Nage. G-Cimentiers. H-Ave. Lissal. I-Teuf. Nil. J-Essayèrent.

Sommaire

Édito3

Qu'est-ce que le FNAS ?4

Fiche pratique n°95

● Quelles prises en charge pour les enfants non à charge fiscale ?

Activités6

● Journées d'étude d'été

● Séjour d'automne 2018

Assemblée générale 25 juin 2018

● Rapport financier7 / 9

● Rapport d'activité10 / 15

Carte postale16 / 17

● Voyage en Russie

Les mots croisés de Monsieur Henri18

Écrire au FNAS18

Grilles de prise en charge 201819

Renseignements pratiques20

Les derniers numéros de FNAS INFOS peuvent être consultés sur le site www.fnas.net



N° 63 - juin 2018

Édité par le FNAS - 185 avenue de Choisy - 75013 PARIS
Téléphone : 01 44 24 72 72 - Télécopie : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Patrick Harivel

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Patrick Harivel, Catherine Ambach, Hugues Aubin, Éva Loyer, Pierre Andrac, Rémi Grillet, Henri Uzureau

Ont participé à la réalisation : l'équipe du FNAS

Crédits photos : DR, Émilie Meillon, Pierre Andrac, 123rf kasto

Création, conception : Joëlle Brover

Impression : STIPA

Dépôt légal : ISSN 0335 - 2374

Redite manifeste !

JOLI MOIS DE... JUIN !

Juin, mois de transition, de fêtes, d'examens, et... fin de saison pour certains et, espérons-le, temps fort dans les festivals pour d'autres.

Pour le FNAS, c'est l'Assemblée générale ! C'est le temps, nécessaire et statutaire, pour détailler ensemble le bilan de l'année passée.

PASSAGES

..../... des restrictions budgétaires à l'austérité, de pauvre à encore plus pauvre, de l'héritage social du Conseil national de la Résistance au tout libéral, de la permanence à l'intermittence, de spectateur à consommateur, des affaires de l'esprit à l'esprit des affaires, du premier au second semestre, du printemps à l'été, de vacances à séjours, de l'ancien au nouveau..../...

TRANSPARENCE

Cotisation, mutualisation sont les maîtres-mots du FNAS. Favoriser les activités de séjours et de loisirs pour le plus grand nombre des ouvriers droit est depuis toujours l'objectif du Conseil de Gestion.

RÉVONS, IL EST ENCORE TEMPS !

Juin, le mois qui confirme que c'est en mai qu'il faut faire ce qu'il nous plaît.

EN ROUTE

Notre Assemblée générale, qui ne sera pas assemblée électorale cette année, mais un moment nécessaire pour évaluer le bilan de 2017, permettra de débattre des orientations et de la direction pour les années à venir.

La richesse que nous souhaitons chaque jour de notre vie est faite de partage, d'échange et de pensée. N'abandonnons pas nos désirs sur le bas-côté du chemin.

Vous venez de lire des extraits des éditos du *FNAS INFOS* des mois de juin des cinq dernières années.

Aujourd'hui, en 2018, les mêmes constats ? Les mêmes maux ? Les mêmes inquiétudes ? En l'année 1518, Léonard de Vinci a dit :

« *Le fer se rouille, faute de s'en servir, l'eau stagnante perd de sa pureté et se glace par le froid. De même, l'inaction sape la vigueur de l'esprit.* »

Aujourd'hui, le FNAS, c'est comme la bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre.

Patrick Harivel - Président

« Le FNAS ? C'est quoi le FNAS ? »

Un certain nombre d'entre vous se pose cette question en recevant ce journal. Certains connaissent la réponse, d'autres croient la connaître et d'autres encore aimeraient savoir. Certains ont vu cet acronyme sur leur bulletin de salaire, d'autres pas. Il nous a semblé important pour tous de publier dans notre journal, *FNAS INFOS*, cette mise au point sur ce qu'est réellement le FNAS.

« Le FNAS est un organisme créé par la volonté conjuguée des organisations d'employeurs et de salariés, pour permettre la gestion mutualisée d'activités sociales au profit des salariés des entreprises contribuant à son financement. »



Oui d'accord !! Mais qu'est-ce que ça veut dire concrètement ?

Les comités d'entreprise ont été inventés après-guerre pour permettre à tous de profiter de leurs tout nouveaux congés payés pour partir en vacances.

Près de trente ans plus tard, lors de la négociation de la convention collective, les employeurs et les salariés du spectacle vivant subventionné s'entendent pour que tous les salariés puissent bénéficier d'un équivalent, même et surtout lorsqu'ils sont trop peu nombreux pour bénéficier d'un comité d'entreprise.

C'est la création du FNAS en 1973 par le SYNDEAC et la Fédération nationale des syndicats du spectacle CGT.

Le FNAS est donc créé pour vous aider à partir en vacances, à financer ces vacances et aussi vos activités de loisirs. La convention collective crée en même temps un organisme chargé de financer et mutualiser les fonds dédiés à la formation professionnelle, l'AFDAS.

À chacun sa mission, le FNAS n'a donc pas vocation à financer des activités de formation.

Forcément, il a été nécessaire de définir quelques règles et, malgré ces règles que tous nous trouvons toujours un peu trop nombreuses, le FNAS aide chaque année un grand nombre d'entre vous à prendre des vacances dans le lieu de son choix.

Non, vous n'êtes pas obligés de partir en voyage organisé avec vos collègues de travail pour bénéficier du FNAS.

Dans FNAS INFOS, nous présentons essentiellement les séjours particuliers, les séjours de saison que nous vous proposons, ceux que vous ne retrouverez pas à d'autres moments. Cela occulte souvent le fait qu'en dehors de ces destinations et modes de vacances spécifiques, tous les séjours que vous proposent les professionnels français du tourisme, social ou marchand, ouvrent droit à prise en charge.

Le FNAS, avec de nombreux autres comités d'entreprise, a investi dans des villages de vacances afin de participer activement au maintien d'un tourisme social.

Les lieux de séjours sont nombreux, du secteur du tourisme social ou non, répartis sur tout le territoire. Vous êtes entièrement libre de choisir celui qui vous convient, à condition que votre séjour soit organisé par un professionnel du tourisme immatriculé ou référencé par Atout France ou sur nos listes de structures du tourisme social.

Cela exclut effectivement les locations entre particuliers et autres échanges d'habitations. L'autre exclusion est basée sur la définition du séjour, un séjour implique qu'il y ait un hébergement. Nous n'intervenons pas sur un voyage sans un hébergement donnant droit à prise en charge.

Mais malgré ces limites, ce sont chaque année plusieurs milliers de personnes qui bénéficient de l'aide du FNAS pour partir en vacances, faire du sport, aller au cinéma, au spectacle, au musée, et nous faisons tout pour vous compter bientôt parmi eux.

Quelles prises en charge pour vos enfants non à charge fiscale ?

■ Les principes :

Lorsque votre enfant n'est pas fiscalement à votre charge :

- Il n'entre pas dans le calcul du quotient familial de votre foyer.
- Les prises en charge sur les activités de loisirs et de séjours familiaux lui sont accessibles sous conditions.
 - Il doit être mineur ou avoir moins de 26 ans et être scolarisé, c'est-à-dire n'avoir pas dépassé le niveau du bac.
 - Les prises en charge d'activités de loisirs seront déduites du plafond loisirs de votre foyer et imputées sur votre plafond global.
 - Les prises en charge de séjours pour enfants et adolescents seront, elles aussi, déduites de votre plafond global.
 - Les prises en charge de séjours familiaux seront possibles comme pour un enfant à charge **lorsqu'il part avec vous** et uniquement dans ce cas là.

Ces prises en charge seront sans effet sur votre plafond global et seront imputées au plafond global de votre enfant.

Si vous ne passez pas le séjour ensemble, la prise en charge sera déduite de votre plafond global.

Quelques exemples pour illustrer ces principes.

◆ Exemples

- ◆ Victor X, technicien intermittent, est l'ouvrant droit.

Il vit à Marseille avec sa fille de 17 ans, Joy, issue de sa précédente union avec Mme Z et il a un fils de 12 ans, Frédéric, qui vit avec sa mère Mme Y.

Frédéric est donc à la charge fiscale de celle-ci et pas de Victor son père ; Joy est, elle, à charge fiscale de Victor.

Le quotient familial du foyer de Victor sera calculé sur la base de deux personnes dans le foyer fiscal, Victor et Joy, le diviseur final sera donc 2. Il est de 565 €.

Le plafond global de Victor et Joy est donc de 700 € pour chacun, le plafond loisirs du foyer est de 400 € avec un taux de prise en charge de 55 %.

Les taux et plafond des séjours sont, pour les grilles « Séjours 1 » et « Colonies », de 55 % et 450 € ; « Séjours 2 », de 45 % et 400 € ; et « Séjours 3 », de 35 % et 250 €.

- Victor emmène ses enfants au musée (15 € l'entrée adulte et 10 € pour les moins de 16 ans), au cinéma (9 € la place) et à un concert (40 € la place). Le coût total étant de 187 €.

La prise en charge sur ces billets sera de 55 % de 64 € pour Joy et Victor et de 55 % de 59 € pour Frédéric, soit, pour la famille, $2 \times 35,20 \text{ €} + 32,45 \text{ €} = 102,85 \text{ €}$ qui seront

déduits du plafond loisirs du foyer. Il reste donc 297,15 € disponibles ($400 \text{ €} - 102,85 \text{ €}$).

La part de Joy, de 35,20 €, sera déduite de son plafond global. Le montant disponible est alors de 664,80 € ($700 \text{ €} - 35,20 \text{ €}$).

La part de Frédéric, additionnée à celle de son père, sera déduite du plafond global de ce dernier. Le montant disponible du plafond de Victor devient $632,35 \text{ €} (700 \text{ €} - [32,45 + 35,20])$.

- ◆ Joy part avec son lycée en séjour linguistique pour un coût de 650 €.

La prise en charge sur ce séjour se fait sur la grille « Colonies », elle est de 55 % de 650 €, soit 357,50 € déduits de son seul plafond « Colonies ». Le montant disponible de ce plafond devient $92,50 \text{ €} = 450 \text{ €} - 357,50 \text{ €}$. Le plafond global de Joy n'est pas impacté.

- Frédéric part en colonie de vacances pour 465 €. Son séjour pourra bénéficier d'une prise en charge dans le foyer de Victor et sera alors imputé au plafond global de Victor. Le montant de la prise en charge, de 255,75 € (55 % de 465 €), diminue le solde du plafond de son père Victor, qui devient alors 376,60 € ($632,35 \text{ €} - 255,75 \text{ €}$).

Si sa mère, Mme Y, est ouvrant droit du FNAS, il est ayant droit de celle-ci et pourrait bénéficier dans son foyer d'une prise en charge, ce qui aurait été plus avantageux pour Victor.

- Victor emmène ensuite ses deux enfants en vacances dans un « Gîte de France » pour un coût total de 1 260 €. Ce gîte est dans une localité située à 645 km de Marseille et donnera donc droit à 193 € de forfait transport.

Ils bénéficient tous les trois d'une prise en charge du FNAS sur la grille « Séjours 1 » pour ce séjour familial.

Elle est de 799,15 € au total, soit $1\,260 \text{ €} + 193 \text{ €} = 1\,453 \text{ €} \times 55 \%$. Elle est divisée entre les 3 participants, soit 266,38 € chacun à déduire de leur plafond global respectif.

Le solde du plafond de Joy devient donc $36,92 \text{ €} = 303,30 \text{ €} - 266,38 \text{ €}$.

Le solde du plafond de Victor devient $110,22 \text{ €} = 376,60 \text{ €} - 266,38 \text{ €}$.

La prise en charge de Frédéric est limitée par un plafond créé pour lui pour la grille « Séjours 1 », soit 450 €, qui est porté à 183,62 € après imputation de ce séjour.

Journées d'étude

Journées d'étude d'été du 16 au 19 juillet 2018

Cette année, les journées d'étude d'été se tiendront, comme cela devient l'habitude, à trente minutes d'Avignon au Moulin de Vernègues. Elles sont ouvertes aux représentants des personnels des entreprises affiliées au FNAS.

Écrivez-nous à l'adresse je2018@fnas.net pour plus d'informations.

Politique et Protection sociale enjeux et perspectives Les nouvelles instances, les nouvelles règles de la négociation

Voilà le programme que nous vous concoctons pour avoir un premier aperçu des bouleversements dans la négociation en entreprise suite aux « ordonnances Macron » et à la modification du Code du Travail, qui suivra un large temps de réflexion sur *Politique et Protection sociale*.

Le temps d'initiation à destination des nouveaux élus, traditionnellement le lundi matin, sera remplacé par le début du débat sur la protection sociale.

Le thème principal sera donc traité sur les deux premières journées, autour de la politique et la protection sociale, histoire et enjeux.

Ces deux journées seront animées par plusieurs intervenants :

- **Bernard Friot**, sociologue et économiste, auteur d'une thèse sur la construction de la sécurité sociale ;
- **Dominique Delord**, historienne spécialisée dans l'histoire du spectacle vivant, membre du Comité d'Histoire sociale d'AUDIENS, conférencière, auteur de la conférence sur l'histoire particulière de protection sociale dans le spectacle vivant que nous vous proposons avant d'en débattre ;
- **Jean Voirin**, ancien secrétaire général de la Fédération CGT-Spectacle, qui a mené de nombreuses négociation visant à améliorer la protection sociale des salariés du champ fédéral.

Le troisième jour, le mercredi 18 juillet, sera consacré à un tour d'horizon des nouveaux modes de négociation induits par les changements législatifs récents.

Un programme dense qui promet d'être riche.

La dernière demi-journée sera consacrée à vos retours, à vos ressentis sur ces temps d'échange, comme la tradition le veut.

Nous vous emmènerons pour une soirée au Festival d'Avignon et pour ceux qui le souhaitent, nous vous donnons la possibilité de passer vos soirées en Avignon.

Carnet de voyage

AUTOMNE 2018



Pendant les vacances de la Toussaint, du 1^{er} au 4 novembre, nous vous emmenons dans la capitale de la Slovénie, **Ljubljana**. Elle est au croisement de différentes cultures du fait de sa position géographique charnière entre les cultures germanique, latine et slave.

C'est le centre économique et culturel principal de la Slovénie, devenue indépendante de la Yougoslavie depuis 1991.

Si vous êtes intéressés, écrivez-nous à l'adresse automne2018@fnas.net, nous vous tiendrons informés. Les informations seront publiées au plus tôt sur notre site www.fnas.net rubrique « Activités de séjour »-« Automne ».

25 juin 2018

Catherine Ambach et Hugues Aubin - Trésorière et Trésorier adjoint

Rapport financier de l'exercice 2017*

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires, nous vous présentons le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

L'ensemble de ces documents vous a été adressé avec la convocation.

En préambule du présent rapport financier, nous tenons à citer le début du texte qu'Olivier Py a écrit pour le programme du Festival d'Avignon de cette année :

« Pour le monde financier, économique et politique, il n'y a plus qu'un seul message : « pas d'alternative ». Pas d'alternative semble le mot d'ordre de notre temps, la définition même du pragmatisme politique. Pas d'alternative. La croissance seule apporte le mieux vivre. La non-redistribution des richesses est un mal nécessaire. L'économie seule a droit de vision et les chiffres ont définitivement remplacé les lettres. Cette soi-disant absence d'alternative a pour elle la violence des preuves et la brutalité du quantitatif. »

L'analyse intelligente qu'il propose met bien en lumière le paradoxe insoutenable dans lequel s'enfoncent le secteur culturel subventionné, se voulant lucide veilleur critique des dérives sociales et économiques tout en appliquant les redoutables conséquences sans autre forme de résistance.

Scrutant les comptes du FNAS, Conseil de gestion après Conseil de gestion, nous savons combien il est délicat de conduire ce navire, de répondre aux attentes des ayants droit, restreignant le moins possible, et le moins brutalement possible le montant des prises en charge, cherchant en permanence à éviter les récifs et les tempêtes successives que traversent nos professions.

Jusqu'ici, tant bien que mal, nous avons réussi. Et nous rappelons encore, avec insistance, qu'il est de plus en plus urgent et nécessaire, vital même, d'augmenter la contribution, ce que nous demandons depuis longtemps et qu'il est, de la même manière, impératif que le GUSO remplisse ses obligations et contribue au financement du FNAS.

** Tous les montants présentés dans ce rapport sont arrondis sans décimale.*



1. Le résultat

L'année 2017 se termine avec un résultat positif de 171 766 euros, qui fait suite au résultat négatif de 563 319 euros en 2016.

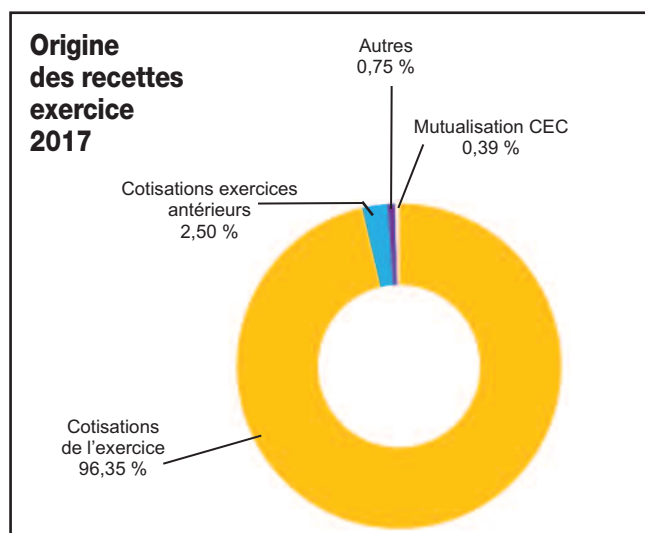
À ce jour :

- le compte « Autres réserves » s'élève à 3 500 000 euros
- le compte « Report à nouveau » s'élève à -536 438 euros

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le résultat positif au compte « report à nouveau » de l'exercice et de le ramener à -334 672 euros.

2. Les recettes

Le total des produits réalisés en 2017 s'élève à 7 909 514 euros, affichant une légère augmentation de + 1,10 % par rapport à 2016.



■ Les recettes du FNAS proviennent à 99,25 % des cotisations.

Le montant des cotisations encaissées s'élève à 7 849 941 euros, soit une augmentation de 1,30 % par rapport à l'année précédente. Il faut distinguer les cotisations de l'exercice des cotisations sur exercices antérieurs. Les cotisations de l'exercice affichent une légère hausse de 1,47 %.

Nous constatons la poursuite de la baisse des cotisations sur exercices antérieurs de 17,97 % pour 2017, résultat que nous pouvons vraisemblablement attribuer aux procédures mises en place par l'équipe du FNAS dans la récupération des arriérés de cotisations.

Nous notons pour cette année un peu plus de 10 000 euros de pénalités de retard.

■ Les créances douteuses continuent de baisser, passant ainsi de 34 073 euros en 2016 à 6 934 euros en 2017.

■ Les créances perdues sur exercices antérieurs augmentent, passant de 1 792 euros à 4 711 euros.

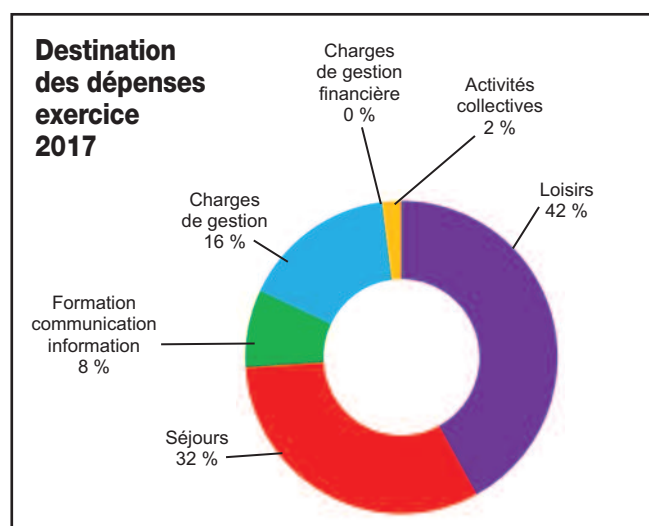
Ce sont de relativement petites sommes, mais cette augmentation est sans doute révélatrice d'un nombre croissant de toutes petites structures en défaut de paiement, voire en faillite.

■ Les provisions pour CEC mutualisées après deux ans sont en augmentation, de 21 541 euros en 2016, pour 31 173 en 2017. Les ordonnances sur le Code du travail et la création des CSE ont stoppé la mise en place de CEC qui devaient être créés, engendrant une situation floue.

3. Les dépenses

Le poste « Total des charges » passe à 7 737 748 euros en 2017 contre 8 381 047 euros en 2016, soit une baisse de 7,68 %.

Ce poste est constitué pour 83,83 % par des dépenses destinées à l'objet social, et pour 16,17 % par des dépenses liées aux frais de gestion (respectivement 82,50 % et 17,50 % pour l'exercice 2016).



3.1 Les dépenses « Activités sociales »

■ Le poste « Activités sociales » subit cette année une baisse de 6,18 %.

3.1.1 Les activités de séjours

■ Le poste « Activités de séjours » passe de 2 625 955 euros en 2016 à 2 454 719 euros en 2017, soit une baisse de 6,52 %.

Nous avons anticipé un tassement plus important des activités de séjours, sur la base de l'évolution au cours de l'exercice 2016, accompagnée par la modification de la prise en compte des frais de transport, mais bien qu'étant inférieur de 6,52 % en 2017 par rapport à 2016, nous constatons un montant des activités de séjours supérieur de 11,81 % par rapport au BP 2017.

● Mais nous constatons une augmentation de 10 % du nombre de prises en charge et de personnes concernées, ce qui met en valeur la diminution importante des montants de prise en charge.

● Nous constatons une baisse de 1,09 % en ce qui concerne les colonies. Est-ce dû à une modification des usages, une baisse des moyens financiers des familles, ou encore une montée de l'individualisme qui touche aussi les enfants, plus réfractaires aux voyages de groupe ?

● Nous constatons aussi une baisse de 8,32 % du montant des séjours en grille 2. Mais une augmentation importante en ce qui concerne les grilles 1 et 3, respectivement 4,09 % et 4,48 %.

● Les frais de transport, dont le calcul de la prise en charge a été revu par le Conseil de Gestion en 2016, pour une modification effective dès 2017, ont baissé de 14,98 %, de façon moins importante que prévu du fait de l'augmentation du nombre de séjours.

3.1.2 Les activités de loisirs

■ Le total des postes « Activités de loisirs » voit aussi une baisse de 6,08 %, s'établissant à 3 249 471 euros, près de 10 % sous le niveau des estimations du BP 2017, preuve que les « salariés permanents » des entreprises dotées d'un CEC ne se sont pas encore emparés de l'amélioration de la mutualisation votée l'an dernier.

● Il est à noter une très forte augmentation des demandes d'abonnements et cartes, essentiellement Deezer mais aussi Paris-Musées.

● Le fléchissement marqué des activités sportives de 18 % n'est pas significatif, une partie de celles-ci étant intégrée aux loisirs avec factures.

3.1.3 Les activités et investissements à caractère collectif

■ Ce poste, qui était jusqu'en 2016 en constante augmentation depuis des années, marque une diminution importante cette année de plus de 20 %, qui devrait s'établir à -17 % après intégration des dossiers traités tardivement en 2018.

Nous avons envisagé un exercice 2017 légèrement déficitaire, projetant une poursuite des tendances de 2016, et supposant que l'un des effets de la mutualisation amènerait nombre de permanents de structures à solliciter le FNAS.

Cela n'a pas été le cas, ce qui a eu pour effet direct de minimiser le montant des prises en charge de loisirs en 2017. Il est vraisemblable que l'impact en sera sensible en 2018.

Toutefois, si le résultat de l'exercice est positif et peut faire croire à une santé économique retrouvée pour le FNAS, et derrière lui, la profession, il n'en est rien ! L'augmentation des cotisations de l'exercice est en trompe-l'œil... la NAO aurait dû entraîner une hausse relative plus importante, et si ce n'est le cas, c'est soit parce que, comme nous l'avons déjà dit, cette NAO n'a pas été appliquée partout - et on sait que c'est le cas dans le champ des compagnies et/ou petites structures sans délégation du personnel ou délégation syndicale, soit en raison d'un moindre volume de travail... analyse difficile à mener pour en comprendre l'articulation vraisemblable de ces deux phénomènes.

Par ailleurs, un nombre croissant de petites structures - compagnies - 631 en 2017, semblent « en sommeil ». Si elles n'ont pas effectivement disparu, elles ne déclarent plus aucun temps de travail sur les bordereaux trimestriels.

611 nouvelles adhésions en 2017, portant le nombre total de structures affiliées au FNAS à 9 121 alors qu'elles étaient 3 638 en 2007 ! Et si l'augmentation de la cotisation de l'exercice est de 110 555 €, le montant des nouvelles affiliations est, lui, de 225 631 €.

Ces chiffres nous semblent être révélateurs de la fragilité et de l'instabilité de notre secteur. Et pourtant, rappelons-nous qu'en 2014, l'étude publiée conjointement par l'Inspection Générale des Finances et l'Inspection Générale des Affaires Culturelles mettait en avant le poids significatif du secteur culturel, toutes activités confondues, dans l'économie nationale avec 104,5 milliards d'euros d'apports directs et indirects en 2011. L'ensemble des chiffres publiés alors plaçait les activités culturelles au niveau de l'agriculture et des industries alimentaires, et représentant sept fois l'apport de l'industrie automobile !

Malgré le paradoxe des chiffres et la versatilité des politiques publiques, parions sur l'avenir ! Sur le besoin de « culture » de nos concitoyens, et sur l'intelligence collective de notre profession.

Parions que l'attachement au FNAS, dont les employeurs du secteur ne cessent de nous assurer, se concrétise enfin par cette augmentation d'au moins 0,05 % de la contribution que nous leur demandons depuis plus de vingt ans. Qu'ils nous aident à faire pression sur le GUSO pour que celui-ci se mette enfin à remplir correctement son rôle.

Le FNAS pourra alors affronter les temps à venir, quelques incertains qu'ils soient, et assumer ce rôle formidable auprès des ayants droit et de leurs familles.

Ce constat relativement inquiétant sur la santé de notre métier - et sur l'un des points que le FNAS a toujours cherché à favoriser, en raison de son aspect collectif - soulève de nombreuses questions : est-ce le reflet de la disparition, ou cessation d'activité - éventuellement temporaire - de petites structures, de la transformation constatée de l'équilibre entre salariés permanents et salariés intermittents, qui tendent à remplacer les premiers, ou un tassement de la masse salariale ? Car l'augmentation des cotisations de l'exercice n'est pas en rapport avec la relative incidence qu'aurait dû avoir la NAO sur les salaires. Soit celle-ci n'a pas été appliquée partout, soit il y a une diminution du volume d'emploi.

3.2 Les dépenses « Frais de gestion »

■ Le poste « Frais de gestion » est en nette baisse par rapport à l'exercice précédent de 9,47 %.

● Nous devons y voir la suite des mesures d'économie et de rationalisation du travail engagées par l'équipe du FNAS, qui permettent une maîtrise de l'ensemble des coûts de gestion - dématérialisation des pièces administratives des dossiers, etc.

● Ainsi que la baisse du coût de la collecte par AUDIENS - 25 % cette année, qui constitue la preuve que la dématérialisation des déclarations augmente nettement et que la coûteuse saisie manuelle des listes et déclarations, par ailleurs génératrice d'erreurs, continue de diminuer.

Le coût de personnel

■ La masse salariale brute marque une hausse maîtrisée de 0,69 %.

En conclusion

25 juin 2018

Éva Loyer - Secrétaire

Rapport d'activité 2017

« C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches »...

Victor Hugo

A lors que la France est le premier pays au monde en matière de dividendes versés aux actionnaires au détriment de l'intérêt général et du pouvoir d'achat, le cynisme sans bornes de ce pouvoir *en marche* va jusqu'à présenter l'appauvrissement des retraités comme un acte de solidarité, jusqu'à incriminer les aides sociales - particulièrement celles des travailleurs pauvres -, jusqu'à promouvoir la sélection à l'université comme un facteur de réussite et présenter le gouvernement par ordonnance comme un témoignage d'efficacité démocratique. C'est ainsi qu'au-delà de toutes ses espérances, le patronat prend enfin sa revanche sur tout ce qui fut construit par le CNR – Conseil national de la Résistance – notamment par la création de la Sécurité Sociale et la pensée qui l'a animé, où chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Alors que les pays qui ont privatisé le rail en font un bilan catastrophique, la France prend le même chemin. Il n'y a rien de plus urgent que de faire le procès des cheminots, de casser les services publics, d'éradiquer les droits des salariés et le bouclier social qui nous a (en partie) préservés de la crise financière de 2008.

La réforme de la SNCF ne faisait pas partie du programme du futur PDG de la France. En souhaitant l'affrontement avec les cheminots, *Jupiter* entend ainsi donner une leçon de discipline à toute la société pour mieux préparer la suite de son saccage sociétal et social. Ne pouvant récuser le droit à manifester, c'est dans un déni constitutionnel sans précédent du rôle des corps intermédiaires, de ceux qu'ils représentent et de leurs revendications à de réelles négociations, qu'il *ordonne*.

Nous voilà passés de la politique à la gouvernance, gouvernance que l'on tend à confondre avec la démocratie alors qu'elle en est l'opposé. Dans ce régime de gouvernance, l'action politique est réduite à la gestion, à la recherche d'une solution immédiate à un problème immédiat, ce qui exclut toute réflexion de long terme, fondée sur des principes, toute vision politique du monde publiquement débattue. Dans le régime de la gouvernance, nous voilà invités à devenir des petits « partenaires » bien obéissants, et ce, dans l'unique perspective du libéralisme. C'est ainsi que dans l'ordre de la gouvernance, la précarisation se légalise sur ordonnance, le service public disparaît et sa terminologie avec. Le patient d'un hôpital, l'usager du train ou du métro, le spectateur d'une salle de concert, l'abonné d'un musée, tous deviennent des « clients ».

Côté Culture, dans un lamento permanent la ministre ânonne « La culture n'est pas un supplément d'âme », alors qu'*en même temps* dans le plan intitulé cyniquement Action publique 2022, répondant servilement à la lettre de cadrage du Premier ministre, le ministère de la Culture s'attelle à la besogne pour la réduction, le transfert, voire la suppression des missions de service public de la culture. Avec 80 millions d'euros de coupe budgétaire, l'audiovisuel public est le premier à pâtir, laissant percevoir le saccage *en marche* pour l'ensemble de nos secteurs, nos missions, notre travail et in fine nos



emplois. Mais pas de panique ! L'accès à la culture et la démocratisation culturelle se résoudra par la création d'un *Amazon* de la culture... le fameux PassCulture ! alors que lui aussi accuse un bilan désastreux dans les pays qui l'ont expérimenté.

Côté création artistique, les compagnies (mais pas que), sont déjà laminées par les baisses de financement des Collectivités territoriales. La future réforme des aides à la création du ministère va, par le « jeu » de paravent des planchers, leur donner l'estocade finale.

Rappelons que ce ministère, notre ministère (Jean Vilar disait : le ministre c'est vous, le ministère c'est nous !) a pour mission de rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité, pour ce faire il se doit de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit. Les intentions du ministère au regard d'Action publique 2022 vont mettre à sac 70 ans de décentralisation artistique et culturelle, de diversité culturelle, en éradiquant les expressions plus fragiles parce que moins rentables économiquement, malgré les discours de façade, par les baisses de moyens. L'égalité d'accès à la culture entre les territoires sera, elle aussi, remise en cause.

Le désordre public social prescrit par ordonnance aux droits des salariés n'est pas sans incidence sur notre secteur, et par *ruissellement* sur la pérennité du FNAS et l'accessibilité de nos familles aux vacances et aux activités sociales. Nous en avons déjà exposé les risques dans FNAS INFOS. Espérons que les partenaires sociaux de la CCNEAC - Convention collective des Entreprises Artistiques et Culturelles -, employeurs comme salariés, seront mobilisés pour, au mieux de leurs prérogatives, prémunir les droits des salariés en s'attachant aux fondamentaux sur lesquels ils les ont ancrés lors de la création de la CCNEAC.

● Les ouvrants droit

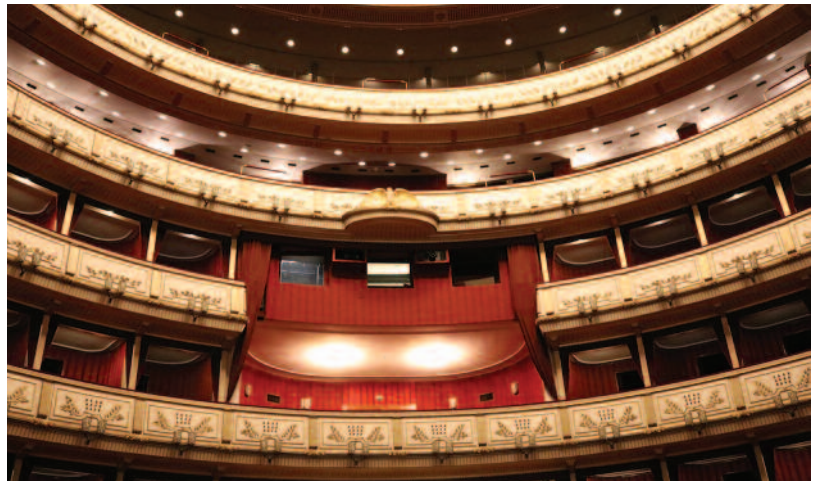
Ouvrants droit	2016	2017	Écart 2016 / 2017	Nb d'ouvrants droit ayant bénéficié d'au moins 1 PEC		Écart 2016 / 2017
				2016	2017	
Permanents	15 004	14 922	-0,55%	4 080	4 050	-0,74 %
<i>dont moins de 10</i>	8 675	8 370	-3,52 %			
Intermittents	23 936	24 433	+ 2,08 %	7 025	7 798	+ 11 %
<i>dont artistes</i>	14 833	15 157	+ 2,18 %			
Total	38 940	39 355	+ 1,07 %	11 105	11 848	+ 6,69 %

● Les salariés permanents des entreprises de plus de 10 sont 6 552, représentent 43,91 % des salariés permanents (6 329 en 2016).

● Les artistes représentent 62,03 % des salariés intermittents, 61,96 % en 2016).

● Les techniciens et personnels administratifs (9 276) représentent 37,96 % des salariés intermittents (9 103 en 2016).

● Le nombre d'artistes permanents est de 251 sur 15 157 (273 en 2016).



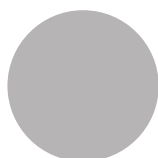
● Les entreprises

Le nombre d'entreprises appelées à cotiser est passé de 8 834 en 2016, à 8 956 en 2017, soit un accroissement de 122 entreprises (+ 1,38 %).

- En 2017, 221 entreprises ont été désaffiliées pour cause de fermeture, (351 en 2016), 631 se déclarent sans activité.

Sur ces 8 956 entreprises :

- 8 684 sont sans CEC (moins de 10 salariés - effectif équivalent temps plein) versus 8 578 en 2016 ;
- 196 avec CEC (plus de 10 salariés - effectif équivalent temps plein) versus 201 en 2016 ;
- 19 CE d'ordre public sont adhérents au FNAS (plus de 50 salariés - effectif équivalent temps plein).



■ Les cotisations

Pour l'exercice 2017, elles sont en hausse de 1,47 %.

- Les cotisations des entreprises de plus de 10 salariés sont de 2 245 839 €. En 2017, elles représentent 28,48 % de l'ensemble des cotisations, versus 26,55 % en 2016.
- Les cotisations des entreprises de moins de 10 salariés, elles, sont de 5 639 444 €.
- La cotisation moyenne par entreprise est de 854 €, contre 850 € en 2016, soit une hausse de 0,47 %.
- Celle des entreprises de plus de 10 salariés est de 8 257 €, contre 8 002 € en 2016.
- Celle des entreprises de moins de 10 salariés est de 649 €, elle était de 661 € en 2016.
- Sur deux ans, le montant de la cotisation moyenne augmente de 1,30 %. Sur trois ans, il est en baisse de 2,18 %. Malgré une légère remontée, le niveau de 2015 n'est toujours pas rattrapé.

La hausse du nombre de salariés ayant ouvert leurs droits au FNAS se poursuit (+ 1,07 %).

L'emploi permanent est en baisse au profit des contrats précaires, sans report égal. La cessation des contrats dits « aidés » contribue sans doute à cette érosion plus forte dans les entreprises de moins de 10 salariés.

Même si nous pouvons nous réjouir de l'appropriation de leurs droits au FNAS par les ouvrants droits, l'augmentation (+ 6,69 %) de ceux qui ont bénéficié d'une prise en charge (+ 3,28 % en 2016) mérite une légère pondération en regard de la mise en œuvre, en janvier 2017, des règles de mutualisation pour les activités de loisirs pour les ouvrants droit des entreprises de plus de 10 salariés.

● Les prises en charge (PEC)

Nombre de prises en charge par activité de Séjours

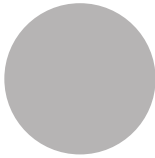
Séjours	2016			Écart 2015/2016	2017			Écart 2016/2017
	Ouvrants droit	Ayants droit	TOTAL PEC		Ouvrants droit	Ayants droit	TOTAL PEC	
Colonies	31	1 548	1 579	-4,53 %	27	1 602	1 629	3,17 %
Grille 1	5 345	8 106	13 451	20,19 %	5 849	8 612	14 461	7,51 %
Transports	4 475	6 748	11 223	56,55 %	5 091	7 453	12 544	11,77 %
Total G1	9 851	16 402	26 253	31,17 %	10 967	17 667	28 634	9,07 %
Grille 2	345	531	876	7,75 %	279	447	726	-17,22 %
Transports	228	375	603	77,35 %	181	330	511	-15,26 %
Total G2	573	906	1 479	28,27 %	460	777	1 237	-16,36 %
Grille 3	772	1 088	1 860	-3,78 %	766	1 166	1 932	3,87 %
Transports	344	591	935	66,67 %	356	643	999	6,84 %
Total G3	1 116	1 679	2 795	12,07 %	1 122	1 809	2 931	4,87 %
TOTAL	11 540	18 987	30 527	29,02 %	12 549	20 253	32 802	7,45 %



Bien que de façon moins importante qu'en 2016, le nombre de PEC de séjours continue sa progression.

Celle du nombre de personnes ayant eu au moins une PEC de séjour par an est, elle aussi, constante. (10 503 personnes en 2015, 11 437 en 2016, 12 089 en 2017)
Soit une progression de 15,10 % en trois ans.

L'augmentation du nombre de PEC sur les colonies, hélas, ne se retrouve pas sur le nombre des nuitées, ce qui atteste de l'augmentation du coût de ces séjours et du choix financier que les familles ont à faire pour leurs enfants entre séjours en colonies et vacances en famille. Rappelons que pour éviter ce choix aux familles, l'Assemblée générale avait décidé, sur proposition du Conseil de Gestion, que le plafond des colonies serait dissocié du plafond global des ayants droit.



Les nuitées

Grilles	Nuitées 2016	Nuitées 2017	Variation
Colonies	11 897	11 558	-2,85 %
Grille1	102 639	110 956	+8,10 %
Séjours Grille 2	6 428	5 720	-11,01 %
Séjours Grille 3	12 972	14 775	+13,90 %
Total général	133 936	143 009	+6,77 %



Nombre de prises en charge par activité de Loisirs

Loisirs	2016	2017	Écart 2016 / 2017
	TOTAL PEC	TOTAL PEC	
Loisirs	49 654	47 288	-4,76 %
Sport	5 580	4 561	-18,26 %
Ch. Lire	8 832	7 834	11,30 %
Ch. Disques	2 035	1 673	-17,79 %
Total	66 101	61 356	-7,18 %

Si les PEC de séjours continuent à progresser, les activités de loisirs, elles, accusent depuis deux ans une baisse constante. En 2016 cette baisse était de 3,69 % pour atteindre 7,18 % en 2017.

Ces chiffres nous interrogent sur les capacités financières des familles, d'autant que les salariés permanents des entreprises de plus de 10 ont, depuis janvier 2017, commencé à s'approprier les règles de mutualisation sur ces activités.



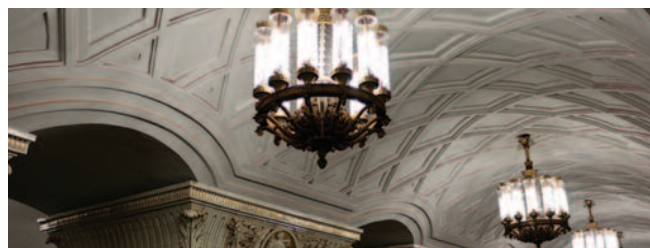
Nombre de prises en charge par quotient familial (QF)

Quotient familial	PEC Séjours par taux	2016	2017	Écart 16/17	
		Total PEC	Total PEC		
-350	70 %	3 354	3 491	4,08 %	
350 à 450	65 %	2 846	3 179	11,70 %	
451 à 550	60 %	3 837	4 267	11,21 %	
551 à 650	55 %	4 706	4 751	0,96 %	
651 à 750	50 %	4 535	5 000	10,25 %	
751 à 850	45 %	3 647	3 918	7,43 %	
851 à 950	40 %	2 730	2 770	1,47 %	
951 à 1 100	35 %	2 386	2 516	5,45 %	
1 101 à 1 250	30 %	1 165	1 469	26,09 %	
+1 250	25 %	1 321	1 441	9,08 %	
	Total	30 527	32 802	7,45 %	Total écart
				8,77 %	Moyenne

Quotient familial	PEC Loisirs par taux	2016	2017	Écart 16/17	
		Total PEC	Total PEC		
-350	70 %	7 724	7 164	-7,25 %	
350 à 450	65 %	5 982	5 888	-1,57 %	
451 à 550	60 %	7 888	7 288	-7,61 %	
551 à 650	55 %	9 415	8 934	-5,11 %	
651 à 750	50 %	9 286	7 970	-14,17 %	
751 à 850	45 %	6 882	6 678	-2,96 %	
851 à 950	40 %	5 661	5 045	-10,88 %	
951 à 1 100	35 %	5 498	5 211	-5,22 %	
1 101 à 1 250	30 %	3 392	2 901	-14,48 %	
+1 250	25 %	4 373	4 277	-2,20 %	
	Total	66 101	61 356	-7,18 %	Total écart
				-7,14 %	Moyenne

Bien qu'en constante progression, le nombre de PEC par quotient s'atténue fortement et accuse, contrairement à 2016, une forte disparité selon les quotients, même si la hausse des quotients les plus aisés reste toujours à pondérer en regard des plafonds de ces quotients.

Comme relevé plus avant, nous constatons, notamment sur les QF les plus faibles, le report des dépenses des loisirs sur les séjours.



● Les bénéficiaires



GRILLE 1	AD	OD	Total général	2016 G1	Écart
Bénéficiaires 2017	7 979	4 910	12 889	10 572	21,92 %
GRILLE 2	AD	OD	Total général	2016 G2	Écart
Bénéficiaires 2017	417	262	679	632	7,44 %
GRILLE 3	AD	OD	Total général	2016 G3	Écart
Bénéficiaires 2017	1 080	715	1 795	1 725	4,06 %
GRILLE LOISIRS	AD	OD	Total général	2016 LOISIRS	Écart
Total général	12 117	11 356	23 473	22 195	5,76 %



● La formation - les journées d'étude



Les journées d'étude 2017 en Avignon ont réuni 88 représentants des salariés (75 en 2016). Les journées d'étude en région ont été cette année encore nombreuses : à Saint-Étienne, Martignes, Marseille, Valence, Angoulême, Dole, Châteauroux, Château-Gontier et Reims, les salariés ont pu compléter leur connaissance du FNAS ou découvrir notre organisme atypique.

Dans cet imbroglio des normes « légales », des mandats et de leurs nouvelles conditions d'exécution, la tâche des représentants des salariés va être plus que laborieuse. Les heures de délégation risquent de ne pas y suffire pour appréhender les textes régissant les droits des salariés.

Dans ce contexte, plus que jamais, les journées d'étude devront répondre à leurs besoins d'apprentissage, de connaissance comme de collectif, pour les aider à vivre et accomplir un mandat éclairé.

**« Si vous avez l'impression d'être trop petit
pour pouvoir changer quelque chose,
essayez donc de dormir avec un moustique,
et vous verrez lequel des deux empêche l'autre
de dormir »...**

Dalai Lama

2018 sera une année de prorogation de mandat pour les élus du Conseil de Gestion comme pour beaucoup d'élus dans les entreprises. Cette prorogation est due à la « bascule » des mandats des délégués du personnel et des comités d'entreprise vers les CSE – Conseil Social Économique. Pour les élus encore sous mandat des IRP précédentes (DP/CE), cette nouvelle instance devra être effective au 1^{er} janvier 2020.

Le CSE doit faire l'objet d'un accord définissant son fonctionnement (obligations de l'employeur, prérogatives des élus titulaires et suppléants). Pour assurer la continuité des droits des salariés, l'accord devra inclure et assurer le transfert des attributions du CE(C) au CSE et garantir le financement des activités sociales par le taux de subvention au CSE et ses modalités.

Nous n'entrerons pas là plus avant dans les détails du contenu de ces accords ni des modalités administratives de transfert des CE(C), mais face à ces volontaires complexités juridiques, nous invitons vivement les élus (aguerris comme nouveaux) à ne pas hésiter à se rapprocher des organisations syndicales de salariés pour discerner le champ exact des prérogatives qui seront les leurs et des droits qui en découleront pour les salariés. Le FNAS sera bien sûr, lui aussi, à leurs côtés pour les aider.

L'inversion de la hiérarchie des normes donne aujourd'hui tout pouvoir à l'entreprise aux dépens des droits collectifs garantis par les Conventions collectives. Plus que jamais, les salariés ne doivent pas rester isolés. Plus que jamais, ils devront se mobiliser pour l'élection de leurs représentants, leurs élus, leurs porte-voix, qui défendront leurs droits et porteront leurs revendications qui, tel *le moustique*, œuvreront pour que ne s'endorme pas la volonté de conquête du progrès social qui leur est dû.

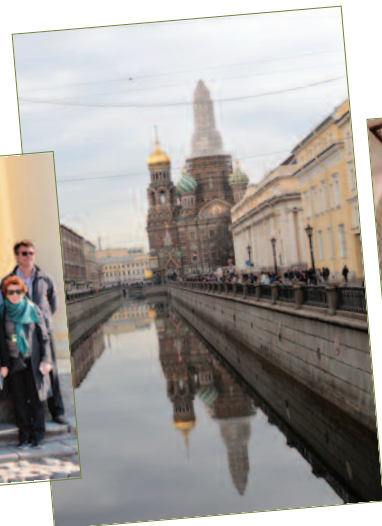
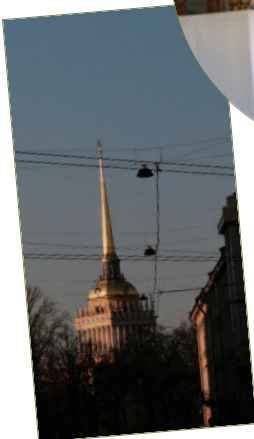
Grand merci à Pierre et à l'équipe.

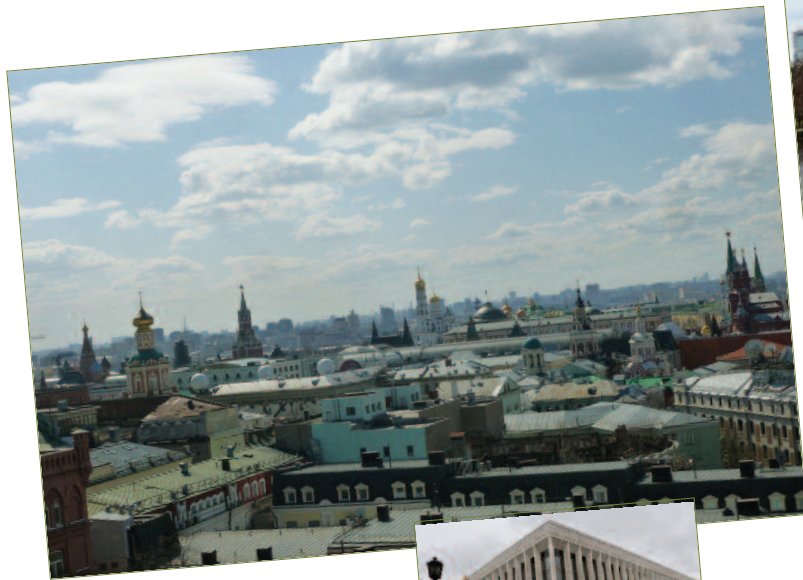
Carte postale

Russie



J'ai participé au séjour en Russie organisé par le FNAS avec ma famille. Nous avons atterri à Saint-Petersbourg, ville chargée d'histoire tsaraine, puisque fondée par Pierre le Grand en 1703, et capitale russe jusqu'en 1917 suite à la Révolution russe. Nous étions une trentaine de personnes dans le groupe à traverser la ville au pas de course, mais avec la volonté d'optimiser le séjour. Nous avons parcouru la « petite Venise » au travers de l'Hermitage, l'église Saint-Sauveur sur le sang versé, la forteresse Pierre et Paul, où sont enterrés tous les Tsars depuis Pierre le Grand, et plein de monuments et de palais à l'architecture principalement italienne. Nous avons profité des soirées pour vivre de courts moments de la vie nocturne. J'ai été bluffé par l'ambiance générale, les concerts engagés de nombreux groupes de rock jeunes et l'esprit festif, mais sans doute était-ce dû à la douceur printanière tout juste arrivée. Nous avons pu également assister à une représentation du *Lac des Cygnes* au théâtre Mariinsky et avons même eu droit à un spectacle de danse et de chants traditionnels russes auquel j'ai par hasard participé, une danseuse m'ayant fait monter sur scène, c'était assez dingue !



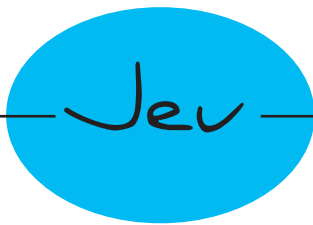


● ● ●

Nous sommes ensuite partis pour Moscou. C'est devant les répétitions de l'investiture de Poutine sur la place Rouge fermée pour l'occasion, devant le KGB et sur la place Rouge devant l'emblématique cathédrale Basile-le-Bienheureux que je me suis rendu vraiment compte que j'étais en Russie. Tout semblait imposant et je me sentais constamment surveillé. Il y a un sentiment patriotique et une nostalgie de l'époque soviétique constante. La faucille et le marteau, symboles datant de la période de Lénine, sont restés présents sur beaucoup de monuments. Malgré tout, j'ai énormément appris à travers les monuments et les musées, et le Kremlin, ainsi que les nombreux bâtiments, églises orthodoxes et palais, étaient très impressionnants. Ce voyage en Russie était incroyablement riche en émotions, dans des lieux chargés d'histoire. Merci au FNAS de permettre ce genre de séjours.

Rémi Grillet, 18 ans





Les mots croisés

■ par Monsieur Henri

Solutions en page 2

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3					■					
4				■				■		
5						■			■	
6										
7				■						
8			■		■					
9									■	
10						■				

Horizontalement :

1- Bientôt les vacances : découvrons-nous cette région italienne méconnue ? 2- Ouvrent l'appétit. 3- C'est de la com', c'est du direct ! Touches. 4- Boum au tennis ! Ciao d'outre-Manche. Note. 5- Nounou. Lettres de noblesse. 6- Fruit sicilien. 7- Esclavage nazi, cul par dessus tête. Attraper. 8- C'est-à-dire en latin. Petit mouvement. 9- Bousculera. 10- Muse. Sélections, de droite à gauche.

Verticalement :

A- Jeu de jardin. B- Ce paysan n'utilise point d'insecticide ! C- ..., mais justes. Demi-cheval enfantin. D- Colère passée. Du Marquis ? Carafe lyonnaise. E- Mesure jaune. Ouvertes. Vachement changée. F- Il habite au Tibet la tête en bas. Avance par brasses. G- Quand le bâtiment va, ils vont. H- Ancien ciao. Limai. I- Fête à l'envers ? Début de nitrate. J- Répètent.

■ Vous êtes un ouvrant droit, si votre courriel concerne :

● une demande d'ordre général : contact@fnas.net

● une demande ou un document concernant vos droits, une modification de vos coordonnées : contactsalaries@fnas.net

● une demande ou l'envoi d'un document complémentaire à propos d'un séjour : sejours@fnas.net

● des activités de loisirs : loisirs@fnas.net

● une commande de chèques : cheques@fnas.net

■ Vous représentez un CEC ou un CE, si votre courriel concerne :

● une commande de chèques : chequescec@fnas.net

● toute autre demande de contact : cec@fnas.net

■ Vous êtes un représentant du personnel et souhaitez des renseignements sur les « Arbres de Noël » et autres activités collectives : collectives@fnas.net

■ Vous êtes une entreprise contactentreprises@fnas.net



Grilles de prise en charge 2018

Pour une période de 12 mois, année civile, le montant des prises en charge du FNAS est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prises en charge toutes activités confondues (sauf colonies de vacances).

Quotient familial	Plafonds par membre du foyer fiscal								
	Plafond global	● Séjours 1		● Séjours 2		● Séjours 3		Grille COLONIES	
		Séjours FNAS		Secteur associatif Tourisme social		Immatriculation ATOUT FRANCE			
		Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	900 euros	70 %	550 euros	60 %	500 euros	50 %	350 euros	70 %	550 euros
350 à 450 €	850 euros	65 %	525 euros	55 %	475 euros	45 %	325 euros	65 %	525 euros
451 à 550 €	800 euros	60 %	500 euros	50 %	450 euros	40 %	300 euros	60 %	500 euros
551 à 650 €	700 euros	55 %	450 euros	45 %	400 euros	35 %	250 euros	55 %	450 euros
651 à 750 €	600 euros	50 %	400 euros	40 %	350 euros	30 %	200 euros	50 %	400 euros
751 à 850 €	500 euros	45 %	350 euros	35 %	300 euros	25 %	150 euros	45 %	350 euros
851 à 950 €	450 euros	40 %	300 euros	30 %	250 euros	20 %	150 euros	40 %	300 euros
951 à 1 100 €	400 euros	35 %	250 euros	25 %	200 euros	15 %	100 euros	35 %	250 euros
1 101 à 1 250 €	350 euros	30 %	200 euros	20 %	150 euros	10 %	100 euros	30 %	200 euros
Plus de 1 250 €	300 euros	25 %	175 euros	15 %	125 euros	5 %	100 euros	25 %	175 euros

Grille de base de prise en charge des frais de transport

Pour tous les séjours effectués dans une localité située à une distance inférieure à 3 000 km de la localité du domicile, le FORFAIT pour la totalité du transport, aller et retour, sera de :

Au-delà de 3000 km un forfait de 130 € sera ajouté aux 702 € pour chaque tranche de 1 000 km supplémentaires et le montant ainsi calculé sera plafonné au double du coût de l'hébergement pris en charge par le FNAS.

Forfait transport : la colonne BASE donne, en fonction de la distance entre la localité de votre domicile et celle de votre lieu d'hébergement, le montant qui correspond à la base forfaitaire de calcul pour la totalité de votre voyage.

Distance		BASE
entre 0 km et 50 km		12,00 €
entre 51 km et 100 km		27,00 €
entre 101 km et 200 km		47,00 €
entre 201 km et 350 km		79,00 €
entre 351 km et 500 km		118,00 €
entre 501 km et 850 km		193,00 €
entre 851 km et 1 250 km		293,00 €
entre 1 251 km et 2 000 km		461,00 €
entre 2 001 km et 3 000 km		702,00 €

Grilles de prise en charge des activités de loisirs

Plafond Loisirs pour la totalité du foyer fiscal d'un ouvrant droit salarié des entreprises de moins de 10 ou intermittent

Activités culturelles et de loisirs

Le plafond annuel pour l'ensemble du foyer est déterminé par le nombre ci-dessous de membres de votre foyer fiscal

Quotient familial	Taux	1	2	3	4	5	6	7	8
Moins de 350 €	70 %	330 €	540 €	750 €	960 €	1 170 €	1 380 €	1 590 €	1 800 €
350 à 450 €	65 %	295 €	490 €	685 €	880 €	1 075 €	1 270 €	1 465 €	1 660 €
451 à 550 €	60 %	265 €	445 €	625 €	805 €	985 €	1 165 €	1 345 €	1 525 €
551 à 650 €	55 %	235 €	400 €	565 €	730 €	895 €	1 060 €	1 225 €	1 390 €
651 à 750 €	50 %	210 €	360 €	510 €	660 €	810 €	960 €	1 110 €	1 260 €
751 à 850 €	45 %	185 €	320 €	455 €	590 €	725 €	860 €	995 €	1 130 €
851 à 950 €	40 %	160 €	280 €	400 €	520 €	640 €	760 €	880 €	1 000 €
951 à 1 100 €	35 %	135 €	240 €	345 €	450 €	555 €	660 €	765 €	870 €
1 101 à 1 250 €	30 %	110 €	200 €	290 €	380 €	470 €	560 €	650 €	740 €
Plus de 1 250 €	25 %	90 €	165 €	240 €	315 €	390 €	465 €	540 €	615 €

Pour les salariés permanents des entreprises de plus de 10 dotées d'un CEC ou d'un CE ayant passé un accord avec le FNAS, ce plafond est diminué de 150 euros.

Quotient familial	Taux	Carte Paris-Musées			« Billet toute expo », « Chèque* »	Deezer Premium 1 an		Carte Loisirs		
		Solo	Duo	18-26 ans		Individuel	Famille	Famille	Individuelle	
		Tarif public	40,00 €	60,00 €	20,00 €					
		Tarif FNAS avant PEC	28,00 €	42,00 €	14,00 €	8,00 €	102,90 €	169,90 €	23,00 €	18,00 €
		Prix à payer en fonction de votre quotient familial								
Moins de 350 €	70 %	8,40 €	12,60 €	4,20 €	2,40 €	30,87 €	50,97 €	6,90 €	5,40 €	
350 à 450 €	65 %	9,80 €	14,70 €	4,90 €	2,80 €	36,02 €	59,47 €	8,05 €	6,30 €	
451 à 550 €	60 %	11,20 €	16,80 €	5,60 €	3,20 €	41,16 €	67,96 €	9,20 €	7,20 €	
551 à 650 €	55 %	12,60 €	18,90 €	6,30 €	3,60 €	46,31 €	76,46 €	10,35 €	8,10 €	
651 à 750 €	50 %	14,00 €	21,00 €	7,00 €	4,00 €	51,45 €	84,95 €	11,50 €	9,00 €	
751 à 850 €	45 %	15,40 €	23,10 €	7,70 €	4,40 €	56,60 €	93,45 €	12,65 €	9,90 €	
851 à 950 €	40 %	16,80 €	25,20 €	8,40 €	4,80 €	61,74 €	101,94 €	13,80 €	10,80 €	
951 à 1 100 €	35 %	18,20 €	27,30 €	9,10 €	5,20 €	66,89 €	110,44 €	14,95 €	11,70 €	
1 101 à 1 250 €	30 %	19,60 €	29,40 €	9,80 €	5,60 €	72,03 €	118,93 €	16,10 €	12,60 €	
Plus de 1 250 €	25 %	21,00 €	31,50 €	10,50 €	6,00 €	77,17 €	127,43 €	17,25 €	13,50 €	

* « Chèques Lire » et « Chèques Disque » : le nombre des « Chèques Lire » et « Chèques Disques » est limité à 31 Chèques au maximum par membre du foyer fiscal avec un maximum de 31 « Chèques Disques » pour l'ensemble du foyer, le tout dans la limite du plafond Loisirs du foyer.

Le « Billet toute expo » donne accès aux mêmes musées que les cartes Paris-Musées.

Le FNAS vous accueille

- **Sur son site internet**
www.fnas.net

- **Dans ses bureaux**

185 avenue de Choisy
75013 PARIS
(métro Place d'Italie)

- **lundi de 12 h à 17 h**
- **mercredi de 10 h à 14 h**
- **vendredi de 12 h à 17 h**

- **Au téléphone**
01 44 24 72 72

- **lundi, mardi, mercredi et vendredi**
de 10 h à 17 h
- **jeudi de 13 h à 17 h**

- **Vous pouvez joindre**
les personnes qui traitent les dossiers
de prises en charge et celles qui traitent
les demandes des entreprises
du lundi au vendredi
de 14 h à 17 h

- **Vous pouvez déposer vos dossiers**
24 h sur 24
dans la boîte aux lettres du FNAS,
avenue de Choisy.

Attention !

Votre numéro d'ouvrant droit
est indiqué sur le présent envoi,
au-dessus du code-barres. Notez-le.

Si vous êtes salarié intermittent vous
recevez ce numéro de FNAS INFOS
car vos droits sont ouverts au moins
jusqu'à sa date de parution.